

Article 1 - La taxe de base

La taxe de base est définie en fonction du volume du récipient pour la fraction ultime des déchets municipaux ménagers ('Poubelle grise') :

Volume de la poubelle grise	Taxe de base par an
60l	15,00€
80l	20,00€
120l	30,00€
240l	60,00€
660l	165,00€
1100l	275,00€

La taxe de base comprend la mise à disposition de tous les récipients de collecte, indépendamment du volume et du nombre de récipients, ainsi que la collecte, le recyclage, la valorisation et l'élimination des fractions recyclables des déchets municipaux ménagers (déchets organiques, papier/carton, verre creux).

Article 2 - La taxe de vidange

La taxe de vidange se calcule suivant le nombre de vidanges de la poubelle grise, enregistrées par le biais du système d'identification du véhicule de collecte.

Les taxes pour la vidange de la poubelle grise s'élèvent à:

Volume de la poubelle grise	Taxe de vidange
60l	4,00€
80l	5,00€
120l	8,00€
240l	16,00€
660l	24,00€
1100l	35,00€

Article 3 - La taxe de poids

La taxe de poids se calcule suivant le poids contenu dans la poubelle grise. Ce poids est enregistré par la balance étalonnée du véhicule de collecte.

Poids des déchets éliminés	Taxe de poids
1kg	0,60€



Si pour une vidange, la balance du véhicule de collecte indique un poids sortant de la norme ou n'indique pas de poids tout, le poids moyen des trois dernières vidanges est fixé comme base pour le calcul du poids de cette vidange.

Si trois vidanges n'ont pas encore été enregistrées, le poids moyen des trois vidanges subséquentes sera pris comme base de calcul.

Si la poubelle grise n'est plus utilisée et si l'enregistrement de trois vidanges n'est pas possible, la valeur moyenne spécifique de récipients de même volume est prise comme base de calcul.

Article 4 – Facturation

Pour une poubelle grise mise à disposition entre le 1er et le 15 d'un mois inclus, la date de référence pour la facturation est fixée au 1er du mois en question, sinon cette date de référence est reportée au 1er du mois suivant. D'une façon générale, la taxe de base est facturée à raison de mois entiers.

En cas de déménagement, tous les récipients de collecte devront être retournés à la commune. La taxe de base est due jusqu'au moment de la reprise de tous les récipients de collecte mis à disposition, ceci à raison de mois entiers.

Article 5 – Taxe de remplacement

Tout récipient disparu ou endommagé (sauf usure normale) par manquement ou négligence de l'utilisateur donnera naissance à une taxe rémunératoire destinée à couvrir les dépenses spécifiques du remplacement. Le montant de cette dernière s'élève à :

Volume du récipient	Taxe
40l (Eco-Bac) (bleu/vert)	25,00 €
45l (brun)	60,00 €
60l (gris)	50,00 €
80l (gris/brun)	55,00 €
120l (gris/bleu/vert)	55,00 €
240l (gris)	65,00 €
240l (brun/bleu/vert)	70,00 €
660l (gris)	250,00 €
660l (brun/bleu/vert)	270,00 €
1100l (gris)	350,00 €
1100l (bleu)	390,00 €

Les taxes sont sujets à modification conformément aux tarifs en vigueur du SIGRE.



Administration Communale de Betzdorf

11, rue du Château | L-6922 Berg

T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212 | secretariat@betzdorf.lu

betzdorf.lu

Article 6 – Autres taxes à percevoir :

Désignation de la taxe	Taxe
Bac de pré-triage pour déchets organiques de 10l*	6,50 €
Sac-poubelle d'un volume de 70l	8,00 € (tarif forfaitaire sans pesage)
Équipement d'un récipient par un dispositif de fermeture individuel.* + **	Serrure automatique avec une clé triangulaire pour poubelles à 2 roues : 50,00 € Serrure automatique avec une clé triangulaire pour conteneurs à 660L : 75,00 € Serrure non automatique pour conteneurs à 1100L : 80,00 € Montage d'une serrure pour poubelles ou conteneurs : 50,00 €
Echange d'un ou plusieurs récipient(s) par un récipient d'un autre volume (1 échange par an gratuit)	Taxe d'échange : 45 €
Collecte et élimination de la fraction ultime des déchets encombrants (collecte porte-à-porte)	Taxe de ramassage : 100 € Taxe variable : 20 €/m3 entamé
Collecte de la fraction ultime des déchets électriques et électroniques (collecte porte-à-porte)	Taxe de ramassage : 90 €
Carte d'accès pour le centre de ressources « Muertendall »	10 €
Élimination de la fraction ultime des déchets encombrants (centre de ressources « Muertendall »)	200 € / tonne
Sur demande : Entrée/Sortie d'un conteneur (sauf pour déchets organiques)***	25 € par conteneur par mois

* Les taxes sont sujettes à modification conformément aux tarifs en vigueur du SIGRE.

** En cas de perte, d'endommagement, d'abîment, de déménagement ou de changement de volume de poubelle, une nouvelle commande est à effectuer, et une nouvelle facture sera émise. En cas de déménagement hors de la commune, aucun remboursement ne sera effectué.

*** Les conteneurs sur roues de 660l et 1100l sont transportés par les éboueurs de leur place habituelle de stationnement à l'intérieur des propriétés jusqu'au camion, vidés et remis ensuite à leur emplacement initial.

Toutefois, la distance entre l'emplacement et le camion ne dépassera pas 75 mètres et ne présentera pas de pente de plus de 8% à l'exception de la bordure du trottoir ou similaire. Le chemin d'accès aura un revêtement approprié.

Article 7 :

Le présent règlement-taxi entre en vigueur le 1^{er} mars 2026 et abroge le règlement-taxi du 26 mai 2023 relatif à la gestion des déchets, approbation ministérielle du 16 août 2023.



Administration Communale de Betzdorf

11, rue du Château | L-6922 Berg

T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212 | secretariat@betzdorf.lu

betzdorf.lu